

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues

Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	8
Présents	32	Absents non représentés :	7
VOTANTS			40

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des fêtes à Monteux, le 12 décembre 2022, après convocation légale reçue le 06 décembre 2022, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Fulgencio BERNAL, Mme Carine BLANC TESTE, Mme Nadège BOISSIN, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Laurent COMTAT, M. Patrice DE CAMARET, M. Dominique DESFOUR, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, Mme Florence GUILLAUME, M. Robert IGOULEN, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Samuel MONTGERMONT, M. Marc MOSSÉ, M. Christophe MOURGEON, M. Michel MUS, M. Guillaume PASCAL, M. Bernard RIGEADE, Mme Emmanuelle ROCA, M. Thierry ROUX, M. Jean-Claude RUSCELLI, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. Gérôme VIAU.

Etaient Absents représentés :

M. Didier CARLE (pouvoir donné à M. Fulgencio BERNAL), Mme Cindy CLOP, (pouvoir donné à M. Cyrille GAILLARD), Mme Patricia COURTIER, (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), Mme Aurélie DEVEZE (pouvoir donné à M. Laurent COMTAT), M. Thierry LAGNEAU (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), Mme Valérie PEYRACHE (pouvoir donné à Mme Aurélie VERNHES), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS), M. Serge SOLER (pouvoir donné à M. Dominique DESFOUR).

Étaient Absents non représentés :

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, Mme Sandy GEIGER, M. Mario HARELLE, Mme Patricia NICOLAS, Mme Christelle PEPIN, M. Christian RIOU.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération : **M. Gérôme VIAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Donné acte des décisions du Président

Monsieur le Président informe l'Assemblée des dernières décisions qu'il a été amené à prendre, à savoir :

Décision n°131 du 20 octobre 2022 :- Constat d'huissier réalisé par Maître Dominique MAZIERE, huissier de justice à 78 Boulevard de Souville BP 20128, 84200 Carpentras pour l'affichage réglementaire de l'autorisation d'urbanisme pour le changement de destination du bâtiment situé 1 200 Chemin de la Sorguette à Monteux, en centre technique communautaire. Les frais d'huissier s'élèveront à un montant total de 322.37 € HT soit 387.20 € TTC pour 3 passages sur la période de 2 mois.

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le : 14 décembre 2022
Affiché le : 15 décembre

Décision n°132 du 20 octobre 2022 : Signature d'un contrat de prestation de nettoyage de deux blocs sanitaires situé sur la Zone Economique du Pérussier à Monteux avec l'EURL EXCELLENCE PROPRETE, 14 rue du Bon Pasteur, 84000 Avignon pour une durée hebdomadaire de 2h par jour.

Montant total de la prestation : 250 € HT

Le présent contrat est conclu pour une durée d'une semaine à compter du mardi 25 octobre au lundi 31 octobre 2022 inclus.

Décision n°133 du 20 octobre 2022 : Signature d'une convention d'occupation précaire entre la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat et Monsieur Serge WINAUD pour la location d'un bâtiment d'habitation sis 300 Impasse de la Traverse du Ventoux à Monteux (84170), cadastré section E n° 788, d'une superficie totale de 1 950 m². La convention est conclue sur la base d'un montant mensuel de 300,00 € pour une durée de 3 ans renouvelable 3 fois à compter du 1er novembre 2022. Les autres conditions sont précisées dans le contrat

Décision n°134 du 20 octobre 2022 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités d'une surface utile de 131 m² sur le site du Pérussier à Monteux avec la SARL ALCARAS ELECTRICITE, dont le siège est situé à Pernes les Fontaines (84210), 184 Boulevard du 8 mai 1945, représentée par son gérant Monsieur Evan ALCARAS.

La SARL « ALCARAS ELECTRICITE » est autorisée à y stocker le matériel destiné à l'activité telle que déclarée au Registre du Commerce et des Sociétés, à savoir « Electricité ».

Le contrat de location est un bail de courte durée de 36 mois, prenant effet à compter du 1^{er} novembre 2022 et s'achevant au plus tard le 31 octobre 2025. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 393 €HT (3 €HT le m²), soit 471,60 €TTC.

Décision n°135 du 02 novembre 2022 : Marché MP22-1. Vérification périodique des équipements de levage, signature du marché avec la SAS DEKRA-1914 route d'Avignon – 84 320 ENTRAIGUES SUR LA SORGUE – Siret 43325083401661 aux conditions tarifaires consignées dans l'Acte d'Engagement. Montant annuel estimé à 7 734 € HT.

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois par tacite reconduction à compter de sa notification.

Décision n°136 du 07 novembre 2022 : Signature d'un contrat de prestation de service pour le contrôle des cabines « WC publics » avec la Société SAGELEC, 61 Boulevard Pierre et Marie Curie (44154 ANCENIS Cedex) pour la maintenance et le contrôle de 7 cabines de WC publics situées à Althen-des-paluds, Bédarrides et à Monteux arrivant à terme le 31 décembre 2022.

Ledit contrat est conclu pour un montant de 1 912.00 € H.T. par an. Le contrat prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 1 an et sera reconductible tacitement 3 fois pour une durée maximale de 4 ans.

Décision n°137 du 09 novembre 2022 : Signature d'un avenant au contrat avec C.M.S Constructions Modulaires Services, 1957 route des Paluds, 13550 Noves, pour la location d'un module sanitaire neuf pour le Centre Technique Communautaire de Pernes les

Fontaines pour un montant de 12,10 € H.T. par jour calendaire. L'avenant au contrat prendra effet à compter de la date de livraison du module et s'achèvera le 16 janvier 2023.

Décision n°138 du 15 novembre 2022 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités d'une surface utile de 128 m² sur le site du Pérussier à Monteux avec la SARL BATI France », dont le siège est situé à Carpentras (84170), 184 Chemin de la Quintine, représentée par son gérant Monsieur Yannick SANCHEZ sur le tènement de la parcelle cadastrée section I n°121. La SARL « BATI France », est autorisée à y stocker le matériel destiné à l'activité telle que déclarée au Registre du Commerce et des Sociétés à savoir « Maçonnerie ». Le contrat de location est un **bail de courte durée de 36 mois**, prenant effet à compter du **1^{er} décembre 2022** et s'achevant au plus tard **le 30 novembre 2025**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **384 €HT (3 €HT le m²), soit 460,80 €TTC**.

Décision n°139 du 15 novembre 2022 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités d'une surface utile de 113.50 m² sur le site du Pérussier à Monteux avec Madame Véronique WIRTH, domiciliée à SEGURET (84110), 331 Chemin de la Francette Quartier la CLEDE, sur le tènement de la parcelle cadastrée section I n°121. Madame Véronique WIRTH est autorisée à y exercer l'activité telle que déclarée au Répertoire des Entreprises et des Etablissements (SIRENE), à savoir « création artistique relevant des arts plastiques ». Le contrat de location est un **bail de courte durée de 36 mois**, prenant effet à compter du **1^{er} décembre 2022** et s'achevant au plus tard **le 30 novembre 2025**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **365,45 €HT, soit 438,54 €TTC**.

Décision n°140 du 16 novembre 2022 : Signature d'une convention d'utilisation du site WEB SIG INTRAGEO de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat avec Monsieur Pascal NOUVEAU de la Police Municipale de Sorgues qui a pour but de définir les obligations auxquelles sera tenu Monsieur NOUVEAU Pascal, utilisateur du WEB SIG, mis à disposition par la Communauté d'Agglomération. Elle prendra effet à compter de sa signature pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction et jusqu'à dénonciation par l'une des parties. La mise à disposition du WEB SIG se fait à titre gratuit.

Décision n°141 du 28 novembre 2022 : Travaux de voirie et aménagements urbains sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat concernant la restructuration de la voirie, éclairage public avenue Thomas Edison - Accord Cadre 2021-04
Signature du marché subséquent ordinaire n° 71 avec l'entreprise COLAS France, 1575 chemin de la Grange des Roues, établissement de Sorgues, 84275 VEDENE Cedex
Pour un montant de 470 607.09 € H.T. soit 564 728.51€ TTC révision de prix comprise.
Le présent marché subséquent n° 71 a une durée initiale de six mois.

Décision n°142 du 28 novembre 2022 : Marché de maîtrise d'œuvre n°C2022-06 avec la SAS Richard Bergeret Architecte, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 790 918 551, 112 quai Charles de Gaulle, Pavillon de la Roseraie, 69006 Lyon, représentée par Monsieur Richard Bergeret pour de dépôt de deux permis d'aménager pour l'extension des parkings de la ZAC de Beaulieu et l'installation

d'ombrières photovoltaïques sur l'ensemble des parkings. Pour un montant unitaire de 19 800 euros HT. Le marché prend fin lors de l'obtention des deux permis.

Décision n°143 du 28 novembre 2022 : Signature d'une proposition commerciale avec la Société BERGER-LEVRAULT – Le Mila -195, rue Alfred Sauvy 34470 PEROLS, pour l'accompagnement au passage à la M57 sur SEDIT RH pour le Service RH de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat pour un montant de :

- Mise à jour du logiciel : 650 € HT
- Prestations d'accompagnement 1600 € HT

Soit un montant total de 2 250 € HT

Décision n°144 du 30 novembre 2022 : Marché n° C2022-05 - Accompagnement à l'élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés « PLDMA » avec la SARL VERDICITE, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 420 376 584, 1 rue de Milan 69 100 VILLEURBANNE, pour un montant de 34 650,00 € HT et une durée de 9 mois à compter de la notification du marché.

Décision n°145 du 30 novembre 2022 : Signature d'un contrat afin de mettre gratuitement par prêt à usage à disposition de la SCEA Haras du Lacydon, domiciliée 1 100 chemin de la Sorguette, 84170 Monteux, représentée par Madame Isabelle EON, les parcelles cadastrées Section E N° 897 et 900, d'une surface totale de 4 923 m², pour une durée de trois mois. Le contrat prendra effet à compter de sa date de signature et dans le but d'utiliser cette carrière afin d'y entraîner ponctuellement ses chevaux.

Le Conseil communautaire,

Monsieur Christian GROS, Président, entendu,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE des décisions que le Président a été amené à prendre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme,

Christian GROS

**Président de la Communauté D'Agglomération
Les Sorgues du Comtat**

Le Secrétaire de séance,

